

BAC Chapitre 8

Étude de document – Corrigé

SUJET : Gouverner la France, la décentralisation

La France est l'un des pays d'Europe les plus marqués par la centralisation, mise en place par la monarchie absolue et renforcée par la Révolution française (jacobinisme) puis par Napoléon. Le pouvoir est concentré à Paris, les décisions prises par l'État central s'appliquent uniformément au reste du pays. Le 10 mai 1981, le socialiste François Mitterrand remporte les élections présidentielles : pour la première fois, la V^e République connaît l'alternance. Parmi les grandes réformes du gouvernement de Pierre Mauroy figurent les lois de 1982-1983, qui portent le nom de Gaston Deferre, maire de Marseille nommé ministre de l'Intérieur et de la décentralisation. Ce dernier prononce en 1981 le discours qui est soumis à notre étude ; il rend compte de la rupture que constitue la mise en place de la décentralisation en France et rappelle les différents acteurs qui participent au gouvernement de la France.

Gaston Deferre montre comment les dirigeants politiques, qui se sont succédés sous la V^e République ont maintenu un pouvoir central fort. Il rappelle néanmoins que le général de Gaulle, fondateur de la V^e République avait proposé la régionalisation en 1969, évoquant la « nécessité d'une mutation de la société française » avec une « participation plus effective de chacun à la marche et au résultat de l'activité qui le concerne directement ». Le résultat négatif du référendum avait conduit à sa démission. Ses successeurs, « les responsables politiques qui tenaient les leviers des commandes de 1969 à 1981 ont maintenu les Français et leurs élus locaux, départementaux et régionaux en tutelle ». La centralisation fut maintenue sous les présidences de Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing. Durant cette période les élus locaux ne participent pas au gouvernement de la France.

Gaston Deferre choisit pour faire mieux ressortir l'avancée que constitue la décentralisation de montrer les faiblesses d'un État centralisé. Il évoque « un dirigisme étouffant pour les élus et les entreprises ». Il illustre ses propos en rappelant que les chefs d'entreprises et élus locaux sont obligés de se rendre régulièrement à Paris « centre unique de décisions ». L'État central exerce le pouvoir d'orientation et de décision sur l'économie et la société empêchant les initiatives. Paris est « le centre unique de décision pour les affaires » les élus locaux, conseillers municipaux, maire, conseillers généraux « sont contraints de venir dans la capitale pour faire avancer ou aboutir leur projet ». Ils sont considérés comme des « mineurs soumis aux décisions d'une classe politique et d'une administration de plus en plus centralisée et technocratique », ce qui freine les prises d'initiatives dans les provinces éloignées.

Au contraire, le ministre multiplie les arguments en faveur de la décentralisation. Il rappelle qu'elle est appliquée dans « tous les pays démocratiques », la France paraît donc en retard. Le général de Gaulle qui avait voulu l'initier se voit reconnaître un « don exceptionnel de visionnaire de l'avenir ». La décentralisation répond au « besoin de concertation, d'association, de participation au travail », elle « renforce la démocratie » en permettant « à des élus de décider sur place des solutions à apporter aux problèmes qu'ils connaissent mieux que quiconque ». Ainsi, les communes, du département et de la région devenant les collectivités territoriales, leurs élus verront leurs prérogatives augmenter, ils gagneront « en liberté » et en « responsabilité ». Les collectivités territoriales deviennent des acteurs majeurs de la vie politique française au détriment de l'État central. Ce choix politique est en rupture avec la tradition centralisatrice

française en général et de la gauche en particulier ; elle s'inscrit dans une évolution de la gouvernance des États.

En rappelant la tradition centralisatrice de la France, le discours de Gaston Deferre montre la rupture que constitue la décentralisation. C'est un changement durable qui est alors initié. L'État transfère en 1982-1983 de nombreuses compétences aux institutions locales (gestion des établissements scolaires, des moyens de transports, de l'aménagement du territoire ...). Les 22 régions deviennent des collectivités territoriales et le pouvoir des préfets est transféré aux élus. La loi de 2003 inscrit la décentralisation dans la Constitution et les compétences des régions sont renforcées.